



Le mot du Maire

Une nouvelle année scolaire est déjà bien engagée, la parenthèse de la canicule est fermée et nous poursuivons notre chemin dans une activité soutenue pour l'ensemble du tissu économique, associatif, sportif et culturel, dans un paysage reverdi, dans l'humidité et les premiers frimas.

Ainsi, après un été très chaud mais toutefois agréable les manifestations de septembre ont été très arrosées, cependant cette météo maussade n'a pas entamé la bonne humeur des randonneurs. Les marchés du panier de Poucet ont connus aussi un succès certain. Toutes ces manifestations démontrent bien combien notre commune est vivante et tournée vers l'accueil et la convivialité. Elles reflètent l'investissement des services et des bénévoles qui œuvrent surtout en toute humilité. Je remercie chaleureusement toutes les équipes qui pour certaines ont déjà bien avancé dans les programmations 2026.

Comme chaque année au mois d'octobre la façade de la mairie s'imprègne de rose. Une sensibilisation au cancer du sein qui illustre l'ouverture de la mairie non seulement aux démarches administratives mais aussi à celles sociales et humaines. Au niveau technique, nos agents se distinguent par une forte implication et une motivation constante dans toutes ses missions. Il veille avec soin à l'entretien de la commune, qu'il s'agisse des chemins, des routes ou encore du patrimoine mobilier et immobilier. Tout cela contribue directement à la qualité du cadre de vie de chacun, au bon fonctionnement et à l'image des infrastructures communales.

Cette « INFOS », le numéro 20 sera la dernière de la mandature ; comme les précédentes elles se doit d'attirer votre attention sur certains événements et évoquer les principaux travaux à venir. Ainsi, au 15 novembre vont débiter les travaux d'aménagement de l'auberge avec la réalisation d'une chambre froide, de locaux de stockage des denrées alimentaires, d'un bureau et d'un vestiaire. Ces travaux vont faciliter le travail du futur-e gérant-e, mais ils ne pourront dispenser ce dernier d'une implication sans retenue et d'une gestion rigoureuse. Cet automne sera aussi l'engagement du marché pour l'installation de la géothermie pour l'ensemble des bâtiments qui sont autour de la place du 8 mai dans un premier temps et concernera la désimperméabilisation et la renaturalisation de la place dans un deuxième temps.

Bien que notre pays connaisse une instabilité politique au sein du gouvernement, je vous rappelle que le prochain scrutin municipal aura lieu les 15 et 22 mars 2026 et que tous les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur les listes électorales pour participer à ce prochain suffrage.

A quelques semaines de la fin d'année, je vous souhaite de profiter pleinement de cette belle période qui nous amène vers les préparatifs des fêtes, des moments de partage et de bons moments en famille ou entre amis.

Bien à Vous.

Camille CARCAT

Le relais postal devient Point Service Ruralité

L'Auberge De La Tour a été fermée le 31 août, engendrant la fermeture du relais Postal. Cette fermeture porte manifestement un préjudice à tous nos concitoyens. Aussi, dans l'attente de la reprise de l'Auberge, au printemps, avec le partenaire La Poste, la municipalité envisage la mise en place d'une solution alternative au relais postal avec **un Point de Service Ruralité**.

La présentation de celui-ci nous a été fait par le responsable de l'évolution du maillage territorial postal lors du dernier conseil municipal. C'est une expérimentation avec pour objectif de proposer aux habitants l'essentiel des services de la Poste,

Ce service ruralité serait installé dans les locaux de la mairie et serait accessible aux heures d'ouverture.

Il comprendrait :

- un îlot numérique (ordinateur connecté, balance et imprimante) qui permettrait au public d'accéder à des informations relatives au groupe La Poste, ses produits et services

- le retrait des instances tels que Chronopost, des colis, ..

- Des prestations la commande telles que la vente de produits timbres, prêts-à-poster emballages, colis poste, ... ces dernières prestations seraient livrables par le facteur,

- des prestations bancaires uniquement pour les clients de la Banque Postale, retrait et dépôt sur compte ccp ou épargne dans la limite de 150€.

-.



Le PLUi où en sommes nous ?

Le projet de **Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire** poursuit sa structuration. Il a été arrêté par le conseil communautaire en septembre 2025 et transmis à l'ensemble des personnes **publiques associées** (État, Département, chambres consulaires, etc.) pour avis.



La prochaine étape est l'Enquête publique. Elle va débiter très prochainement. Vous serez averti notamment par affichage. Cette enquête est organisée sous l'autorité d'un **commissaire enquêteur Mme Emilie BOUCHET**. Pendant cette période de 1mois, les habitants pourront consulter les documents et formuler des observations.

La commissaire enquêtrice remettra ensuite un **rapport et des conclusions** qui devront être pris en compte avant la version finale.

Le **PLUi sera approuvé** par délibération du conseil communautaire, après intégration éventuelle des remarques issues de l'enquête publique. Il deviendra alors **juridiquement opposable** : les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme devront s'y conformer.

Elections municipales 2026

Élections municipales de mars 2026, les communes françaises de moins de 1 000 habitants connaîtront une réforme importante de leur mode de scrutin en vertu de la **loi du 21 mai 2025**.

Mode de scrutin : un **scrutin de liste paritaire bloquée**, aligné sur celui déjà en vigueur pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Cela signifie que les électeurs devront choisir entre des **listes complètes et alternées homme-femme, sans panachage ni ajout de noms**.

Les listes devront :

Être **complètes**, c'est-à-dire comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir (+/-2)

Respecter l'**alternance stricte homme/femme- femme/homme**.

Être **déposées en bloc** pour validation auprès de la préfecture.



Les **dates électorales** sont fixées aux **15 et 22 mars 2026**

Eau, interconnexion des réseaux du SIAEP Nord Creuse

Les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau du **SIAEP Nord Creuse**, prévus sur 2024-2026, ont pour objectif de **sécuriser et mutualiser l'alimentation en eau potable** entre plusieurs communes du nord du département, **pour sécuriser la ressource** en créant des boucles entre captages et ainsi **prévenir les crises hydriques** liées aux sécheresses répétées ;

Nous sommes concernés par l'interconnexion de sécurisation entre les communes de Mortroux et La Cellette via celles de l'ancien SIAEP des Moutiers



De plus une liaison sera créée entre la Borde et le réservoir de la Borde pour relier le captage du Beau avec celui de l'Âge.

Les travaux consistent en la **pose de nouvelles canalisations** d'eau potable avec jonction électromécanique ; l'installation d'**équipements de télésurveillance et de régulation** du débit et de la pression ; la **connexion des réservoirs existants** pour former un réseau maillé sécurisant l'approvisionnement en cas de panne ou de pollution.

A noter :

REPAS ALIGOT- SAUCISSE

Organisé par l'ENTENTE SPORTIVE NOUZIERS LA CELLETTE

SAMEDI 8 NOVEMBRE A 20H
DIMANCHE 9 NOVEMBRE A 12H30

La Cellette (23)

Espace Sainthorent
Kir
Assiette de Crudités
Aligot-Saucisse
Creusois et Crème Anglaise
Café

Menu : 19.50€
-12 Ans : 8€

Attention places limitées



Réervations :
Myriam 06 64 41 21 80
Stéphane 06 65 02 62 74
Céline 06 68 51 74 44

Invitation
à la cérémonie du 11 novembre

Le Maire et le Conseil Municipal ont l'honneur de vous convier à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918, le mardi 11 novembre 2025 à 11h15 au Monument aux Morts.

Un dépôt de gerbe et un moment de recueillement rendront hommage à tous les soldats morts pour la France.

La cérémonie sera suivie du verre de l'amitié, servi à la salle Sainthorent

Ensemble, perpétuons le souvenir et la reconnaissance.

Nouvelle entreprise sur la commune

Caroline Fischele E.I.
Conciergerie
Siret 89009442700012



06 84 51 70 18
23350 La Cellette



www.logisdici.fr
contact@logisdici.fr

Halloween en avant première



**Le vendredi 31 octobre : 18h30 Assemblée générale du Comité des Fêtes
Salle Sainthorent**

**Le dimanche 07 décembre : 12h Repas des membres du Club de la Garenne-
Salle Sainthorent**

**Le samedi 13 décembre à 12h : Repas des Aînés de la Commune
Salle des fêtes de Nouziers**

**Le vendredi 19, samedi 20 décembre après-midi : distribution des colis aux
Aînés de la Commune**

Mairie de la CELLETTE - 8, rue de la Cascade - 23350 La CELLETTE

Tél. : 05 55 80 62 97 mail : mairie@lacellette23.fr

Site : la-cellette-23.fr

Page facebook : <https://www.facebook.com/mairie.delacellette>